

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS

71 Rue Jeanne d'Albret

BP 60547

32021 AUCH CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**REUNION DU BUREAU****5 octobre 2022 à 9h30****Décision N° 2022 022 B***Membres convoqués : 7**Présents : 5**Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2*

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale - Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF - Danièle DARAN, Représentante des locataires.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale, à Mme Charline DUMONT – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée à Monsieur Bernard KSAZ

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.

Mme Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 430 000 € consenti par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées pour le financement de la Résidentialisation NPNRU 2^{ème} tranche 2022, 225 logements à AUCH.

LE BUREAU par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

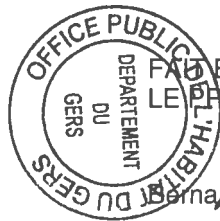
DECIDE

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, un Contrat de Prêt pour un montant total de **430 000 € (QUATRE CENT TRENTE MILLE Euros)** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant :	430 000 €
Durée totale du Prêt :	10 ans
Mode d'amortissement	Progressif
Différé d'amortissement	Non
Périodicité des échéances :	Annuelle
Type de taux :	Taux fixe
Taux d'intérêt annuel fixe:	3,47 %
Base de calcul	30/360
Garantie	Néant
Commission de gestion	0,10% du montant du crédit ou montant minimum de 150 €, qui est déduite du montant du 1 ^{er} tirage.

A cet effet, le Bureau décide d'autoriser la Directrice Générale de :

- signer seule le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents.



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 7
Abstention : 0
Contre :